



NOUVEAUX ADHERENTS ACTIFS

Thématique :	<input checked="" type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> Développement
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Liges <input type="checkbox"/> Liges et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Liges, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Le dispositif « Nouveaux Adhérents Actifs » mis en œuvre depuis quelques saisons est un vrai succès avec près de 10 000 nouveaux dirigeants, entraîneurs et officiels dans les clubs.

La FFBB a décidé de reconduire cette opération pour la saison qui vient de démarrer

Définition d'un « Nouvel Adhérent Actif » :

1. Les « adhérents actifs » sont des licenciés ayant exclusivement une fonction, au sein d'un club, de dirigeant/encadrant, technicien ou officiel, sans être pratiquant (compétition, loisir, basket santé, etc.) ; dans le cadre de la PJJ (respect de la République), tout « adhérent actif » doit être licencié.
2. Pour toute nouvelle création d'un socle, accompagné de l'une au moins des fonctions de dirigeant/encadrant, technicien ou officiel : gratuité de la part FFBB, de la part régionale et de la part départementale jusqu'à concurrence de **15 socles dans un même club** ;
3. Cette disposition ne vaut pas pour une création de socle avec fonction(s), complété d'une extension de pratique ;
4. Les « Nouveaux adhérents actifs », licenciés lors de la saison 2024-2025, paieront désormais leur socle.

Contact : secretariatgeneral@ffbb.com

E-mail : secretariatgeneral@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général	Catherine BARRAUD Directrice de Cabinet	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2025-08-27 Note LR CD CLUBS Nouveaux adhérents actifs VFIN	